



Contrôle des médications - lutte antidopage
Activité mensuelle de la SETF
- Mai 2026 -

Au cours du mois de **mai 2026 un total de 1550 prélèvements** ont été effectués, les contrôles suivants ont été réalisés :

- **1392 chevaux ont été prélevés** à l'issue d'une participation à une course
- **9 chevaux** ont été prélevés sur l'hippodrome de Caen le 9 mai, lors **d'une opération spécifique** au cours de laquelle les chevaux sont désignés pour être **prélevés avant leur participation à une épreuve**. Ces prélèvements sont effectués en complément des prélèvements réalisés habituellement à l'issue des épreuves.
- Une **opération spécifique** de prélèvements pour la recherche de **bicarbonate** a été organisée sur l'hippodrome de Caen le 27 mai. Lors de cette opération **15 chevaux ont été prélevés**. Tous les résultats se sont révélés négatifs.
- **106 chevaux** ont été prélevés lors d'épreuves de **qualification**.
- **24 chevaux** ont été prélevés lors de **contrôles à l'entraînement** dans **6 établissements** différents.
- **4 prélèvements** ont été effectués sur des **poulains** dans le cadre des contrôles à **l'élevage**.

Au 12 juin 2026, parmi ces **1550** prélèvements effectués en mai, une substance prohibée de catégorie II et 3 substances prohibées de catégorie I ont été mises en évidence.

La décision des Commissaires de la SETF relative la détection d'une substance prohibée de catégorie I déclarée en mars 2026 a été publiée au [bulletin de la SETF N°22](#) du 28 mai 2026.